

CHAMBRE
prise en considération
du rapport
Amendement n° AMa

AMENDEMENT

**LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL, LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE, LA LOI SUR LE
CURATEUR PUBLIC ET DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES
PERSONNES**

PROJET DE LOI N° 18

*rejeté
AAZ*

ARTICLE 3

L'article 3 du projet de loi qui modifie l'article 81 de ce code est modifié par le remplacement des mots « les père et mère » par les mots « les parents ».

AMENDEMENT

**LOI MODIFIANT LE CODE CIVIL, LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE, LA LOI SUR LE
CURATEUR PUBLIC ET DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES
PERSONNES**

PROJET DE LOI N° 18

*rejeté
AAI*

ARTICLE 18

L'article 18 modifie l'article 257 de ce code par la suppression dans le 2^e alinéa des mots
« dans la mesure du possible et ».